

Université de Sherbrooke

FACULTE DE DROIT

ANNUAIRE 1961-1962



FACULTÉ DE DROIT

Université de Sherbrooke

FACULTE DE DROIT

ANNUAIRE 1961-1962



FACULTÉ DE DROIT

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 1961-1962

1961

SEPTEMBRE

5 mardi *Inscription des étudiants au secrétariat de l'Université au centre social, à la Cité universitaire.
Reprise d'examens au palais de justice.
Ouverture des cours à 8 heures a.m.*

Messe du Saint-Esprit.

OCTOBRE

28 samedi *Début du congé de la Toussaint.*

NOVEMBRE

2 jeudi *Reprise des cours.*

DECEMBRE

8 vendredi *Immaculée-Conception, congé.*

Messe de précepte.

23 samedi *Vacances de Noël.*

31 dimanche *A 4 heures p.m. à l'archevêché, les officiels et professeurs de l'Université présenteront leurs vœux à Monseigneur le Chancelier.*

1962

JANVIER

3 mercredi *Reprise des cours à 8 heures a.m.*

6 samedi *Épiphanie, congé. Messe de précepte.*

29 lundi *Fête du Chancelier.*

FEVRIER

1 jeudi *Second versement des frais de scolarité.
Festival étudiant.*

15 jeudi *Les Cendres.*

MARS

7 mercredi *Saint Thomas d'Aquin. Fête de l'Autorité.*

AVRIL

19 jeudi *Relâche de Pâques.*

24 mardi *Reprise des cours.*

MAI

12 samedi *Fin des cours.*

UNIVERSITE DE SHERBROOKE

DIRECTION ET ADMINISTRATION

Grand Chancelier *Son Excellence Mgr Georges CABANA, Archevêque de Sherbrooke.*

Recteur; *Mgr Irénée PINARD, P.A.*

Vice-recteur: *Mgr Maurice O'BREADY, P.D.*

Secrétaire général; *M. l'abbé Antoine SIROIS.*

Trésorier: *M. l'abbé Paul GILMORE*

Aumônier des étudiants: *M. l'abbé Roger MARQUIS.*

Aumônier adjoint: *M. l'abbé Fernand LABERGE*

AUTORITES DE LA FACULTE

Doyen: *Me Albert LEBLANC, C.R.*

Vice-doyen: *M. le notaire Georges SYLVESTRE.*

Directeur des études: *M. le Juge J.-C. SAMSON.*

Secrétaire: *Me Carrier FORTIN.*

Assistant-directeur des études: *Gérard BOUDREAU.*

MEMBRES DU CONSEIL

Me Albert LEBLANC, C.R.

M. le notaire Georges SYLVESTRE

L'hon. Juge Gaston DESMARAIS

M. le notaire Chénier PICARD

M. le Juge J.-C. SAMSON

Me Maurice DELORME, C.R.

Me Carrier FORTIN.

LA FACULTE DE DROIT

En septembre 1954 débutait la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

A l'enseignement de base, réparti sur une période de trois ans, s'ajoutent des cours d'application pratique. L'illustration de la théorie est facilitée par le fait que les cours se donnent dans une ambiance propice, puisque le pavillon du Droit est voisin du Palais de Justice.

En conformité de la loi du Barreau, les futurs avocats subissent un entraînement professionnel pendant une année supplémentaire.

L'enseignement se donne en français et selon la doctrine de l'Eglise catholique.

Il comprend les matières suivantes:

- Droit civil.*
- Droit romain.*
- Introduction à l'étude du droit.*
- Histoire du droit.*
- Procédure civile.*
- Droit commercial.*
- Droit maritime.*
- Droit criminel.*
- Droit constitutionnel.*
- Droit administratif.*
- Droit municipal et scolaire.*
- Droit paroissial.*
- Droit international.*
- Procédure notariale.*
- Economie politique et sociale.*
- Procédure pratique.*
- Droit public de l'Eglise.*
- Comptabilité.*
- Droits des Corporations.*
- Législation ouvrière et de sécurité.*
- Législation fiscale.*
- Droit aérien.*
- Bibliographie légale.*
- Morale professionnelle.*

PERSONNEL ENSEIGNANT

- Me Albert LEBLANC, C. R.—Doyen—Droit civil.
Me Georges SYLVESTRE—Vice-doyen—Droit civil et his-
toire du droit.
L'honorable juge Louis—Philippe CLICHE—Economie politi-
que et loi des banques.
L'honorable Juge Gaston DESMARAIS—Procédure civile.
L'honorable juge William MITCHELL—Droit corporatif.
Le juge de district Edouard BOISVERT—Droit scolaire et
paroissial.
Le juge de la cour de B. E. S. Jean—Charles SAMSON—Droit
civil et procédure.
Le juge municipal Richard CREPEAU, C. R.—Droit criminel.
Me Maurice DELORME, C. R.—Droit commercial et civil.
Me Carrier FORTIN—Loi des compagnies et droit civil.
Me Edmund BARNARD—Assurance, procédure et droit civil.
Me Gérard BOUDREAU—Procédure et droit criminel.
Me Camille CHARRON—Droit constitutionnel.
Me Robert LEVEQUE, C. R.—Ethique professionnelle.
Me Léonce COTE, C. R.—Droit administratif et aérien.
M. l'abbé Bruno DANDENAULT—Droit romain.
Me Arcadius DENIS, C. R.—Faillite et procédure.
M. l'abbé Alphonse DESLANDES—Droit public de l'Eglise.
Me Jean—Guy FRECHETTE—Droit civil pratique.
Me Marcel GUY—Principes généraux du droit et droit civil.
M. l'abbé Alphonse LABRECQUE—Morale professionnelle.
Me Jacques LAGASSE—Droit civil.
Me René LAGASSE—Droit civil.
M. Jean LANCTOT—Comptabilité.
Me André LANGLAIS—Procédure municipale et scolaire.
Me Charles LEBLANC—Droit civil.
Me Jean MELANSON—Loi des compagnies.
Me Jean PANNETON—Droit international public et procédure
notariale.
Me Jean—Louis PELOQUIN—Procédure civile.
Me Albert RIVARD—Droit municipal et droit civil.
Me Jean ROUILLARD—Procédure civile.
Me Armand ROUSSEAU, C. R.—Procédure civile.
Me Evender VEILLEUX, C. R.—Droit civil.
Me Louis LANGLAIS—Droit municipal.
M. Pierre COMTOIS—Administration financière.
M. Normand SIMONEAU—Administration financière.
Me Gaston SAVARD—Droit civil.
Me Claude BEDARD—Droit maritime.
Me Jacques O'BREADY—Droit fiscal.

REGLEMENTS DISCIPLINAIRES

Admission

Pour être admis à suivre les cours de la faculté, il faut avoir un diplôme de bachelier ès arts d'une université reconnue et fournir un certificat d'admission à l'étude du Barreau ou de la Chambre des notaires.

Le conseil de la faculté peut, pour des raisons particulières laissées à sa discrétion, permettre de suivre les cours à titre d'auditeur.

Quant aux autres formalités, il faut s'adresser au secrétariat général qui fournira les formules d'admission comportant tous les autres renseignements requis.

Droit à acquitter

Frais de scolarité et d'inscription \$350.00

Contribution à l'association des étudiants \$ 15.00
(payable à la rentrée)

(Les frais de scolarité sont payable s. en deux versements
chacun de \$175.00, l'un avant le 15 septembre et l'autre
avant le 15 février).

Droit de reprise des examens

Une matière \$ 5.00

Copie de diplôme pour la licence \$ 10.00

Examen

L'étudiant est appelé à passer un examen final une fois terminés les cours sur une matière particulière.

De plus, au cours de l'année, il y aura de temps à autre des examens périodiques sur différentes matières et les étudiants sont obligés de se présenter à tous les examens sans exception.

Pourcentage requis

Pourcentages requis lors des examens dans les matières suivantes:

les deux tiers (2-3) des points en droit civil, procédure civile, droit commercial, procédure notariale et droit criminel.
soixante pour-cent (60%) dans toutes les autres matières.

REGLEMENTS CONCERNANT L'ASSISTANCE AUX COURS

1.—Les étudiants doivent arriver cinq minutes avant l'ouverture des cours, afin que les cours commencent à l'heure et que les retardataires ne dérangent pas le professeur.

2.—Tout élève qui a été absent d'un cours doit, à son retour, motiver par écrit son absence à l'appariteur, qui remettra l'attestation au directeur des études.

3.—Pour être admis aux examens de semestre ou pour obtenir le certificat d'assiduité à la fin de la quatrième année, il faut avoir assisté à au moins quatre-vingt-cinq pour-cent des leçons et fait les travaux dans la même proportion.

4.—Les étudiants ne doivent pas pénétrer dans la bibliothèque du Barreau entre les heures de cours aussi longtemps qu'il y a des juges ou des avocats à cet endroit, à moins qu'ils soient invités à y demeurer par ces juges ou ces avocats.

Les étudiants peuvent consulter sur place les livres de la bibliothèque du Barreau, mais ils n'ont pas le droit de les sortir de la bibliothèque.

5.—Les séminaires prolongent l'enseignement oral. Il s'agit de réunions où, par équipes, les étudiants, sous la direction d'un professeur, entendent l'un d'entre eux faire rapport sur un sujet juridique. Son exposé dure environ un quart d'heure: il soumet le résultat de ses réflexions. Ensuite, la discussion s'engage. Les arguments exposés sont repris, critiqués, approuvés ou complétés. Chacun doit participer à la discussion. Les séminaires, qui fonctionnent d'une façon régulière, fournissent aux étudiants l'occasion d'appliquer leurs connaissances, de vérifier leur méthode de travail, de s'entraîner au débat de problèmes de droit.

6.—*Les étudiants de première année sont tenus de rédiger un essai sur une question de philosophie juridique.*

Les étudiants de deuxième année remettent obligatoirement un essai dans lequel, sur un sujet de droit civil de leur choix, approuvé par le professeur, ils développent, d'après un plan bien défini et à la suite de recherches, l'opinion à laquelle ils se sont arrêtés.

Les étudiants doivent également exécuter tous autres travaux pratiques déterminés par la direction des études.

**REGLEMENTS DES EXAMENS ET
ATTRIBUTION DES POINTS POUR FINS
DE LA LICENCE**

*L'examen de licence, à la fin de la troisième année, porte-
ra sur tout ce qui a été enseigné durant les trois années, en droit
civil, procédure civile, proc dure notariale, droit commercial
(moins droit maritime), et droit criminel.*

**Points de l'examen de licence à la fin de
la troisième année**

<i>Droit civil</i>	130
<i>Procédure civile (comprenant procédure notariale qui compte pour 20 points)</i>	100
<i>Droit commercial</i>	50
<i>Droit criminel</i>	20
Total	300

**Points attribués pour fins de la licence à certains examens
passés au cours des trois années dans les matières et selon
les chiffres ci-après indiqués.**

<i>Introduction à l'étude du droit</i>	5
<i>Histoire du droit</i>	5
<i>Droit romain</i>	10
<i>Droit international</i>	5
<i>Droit administratif</i>	5
<i>Droit constitutionnel</i>	10
<i>Droit municipal et scolaire</i>	20
<i>Droit paroissial et droit public de l'Eglise</i>	5
<i>Législation ouvrière</i>	10
<i>Droit aérien</i>	5
<i>Economie politique</i>	5
<i>Droit maritime</i>	5
<i>Diverses législations</i>	5
<i>Comptabilité</i>	5

<i>Code civil</i>	50
<i>Procédure civile:</i>	
<i>Deux examens de procédure civile</i>	30
<i>Rédaction de contrats civils, de testaments et de privilèges</i>	20
	—
<i>Total</i>	200
GRAND TOTAL	500

Ces derniers examens, dans chacune des matières ci-dessus énumérées, seront passés par tous les étudiants aussitôt, dans la mesure du possible, après qu'elles leur auront été enseignées.

L'attribution des points, dans ces derniers examens pour les fins de la licence, variera quelque peu chaque année.

Les élèves sont divisés en trois classes distinctes, soit celle de première année, celle de 2e & 3e année et enfin celle de 4e année.

GRADES ET MENTIONS

Le diplôme universitaire varie selon la note finale conservée. Ainsi:

- a) *Est licencié avec GRANDE DISTINCTION, l'étudiant qui conserve 90% des points sur l'ensemble.*
- b) *Est licencié AVEC DISTINCTION, l'étudiant qui conserve 80% des points sur l'ensemble.*
- c) *Est licencié l'étudiant qui conserve 66.6% des points sur l'ensemble.*
- d) *Est bachelier l'étudiant qui, ayant conservé le minimum requis en chaque matière, conserve cependant moins de 66.6% des points sur l'ensemble.*

MEDAILLE ET PRIX

MEDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec accorde une médaille d'or à l'étudiant de la faculté de Droit qui se distingue le plus aux examens de la licence.

PRIX DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

La Chambre des Notaires de la Province de Québec accorde chaque année une somme de \$50 en prix à la faculté de droit. Ce prix va aux deux étudiants qui se sont classés premier et deuxième à l'examen de fin d'année en Procédure notariale.

PRIX CHENIER-PICARD

M. le notaire Chénier PICARD, membre du conseil de la faculté de droit, offre une somme de \$50 attribuable aux étudiants de la faculté de droit qui participent à des travaux en séminaires.

PRIX DU BARREAU DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Le Barreau de la Province de Québec accorde chaque année un prix de \$50 à l'étudiant qui se classe premier en procédure civile à l'examen de licence.

PRIX WILSON et LAFLEUR

La maison Wilson et Lafleur offre chaque année un prix de \$20 à l'étudiant qui se classe premier en procédure civile pratique.

PRIX ABBE BRUNO DANDENAULT

Prix décerné à l'élève qui se classe premier en Droit romain.

Liste des étudiants qui ont obtenu leur licence en
droit de l'Université de Sherbrooke

13 juin 1957

Nom	Mention	Domicile
ALLAIRE, Gérald		Magog
BADEAU, Claude	a. t. g. d.	Sherbrooke
BERGERON, Léonard	a. d.	Magog
BOUDREAU, Gérard		Asbestos
CORMIER, Jean		Sherbrooke
GERVAIS, André	a. d.	Sherbrooke
LAGASSE, Jean-René	a. t. g. d.	Sherbrooke
MARCOTTE, Jacques		Richmond
MELANSON, Jean	a. d.	Windsor
TURCOTTE, Lorraine		Beebe

16 octobre 1957

GOBEIL, Albert		Sherbrooke
LALIBERTE, Maurice		Sherbrooke
MARIER, Armand		Richmond

12 juin 1958

FRECHETTE, Jean-Guy	a. t. g. d.	East Angus
LAFRANCE, Gérald	a. g. d.	Sherbrooke
PAGE, Jacques		La Tuque

12 juin 1959

CHAPDELAIN, Gérard		Sherbrooke
GAGNON, Miguel	a. d.	Sherbrooke
GERMAIN, Guy		Saint-Tite
GRATTON, Bernard		Valcourt
LEMIEUX, Jean-Paul	a. d.	Sherbrooke
MERCIER, Yvon		Montmagny
O'BREADY, Jacques	a. d.	Sherbrooke
PINARD, Claude		Sherbrooke
PINARD, Gilles	a. d.	Sherbrooke
ROBERGE, Yvon		Thetford Mines
SAINTE-AMAND, Wilfrid		Macamic
STEINMAN, Stanley		Sherbrooke

11 juin 1960

ARSENAULT, Guy	Montréal
BATSHAW, Lewis	Montréal
BEDARD, Claude	a. g. d. Sherbrooke
BOILY, Gaétan	Alma
CHEVRIER, Réal	Montréal
CROTEAU, Jacques	Montréal
DALLAIRE, Lucien	La Tuque
FOURNIER, Pierre	a. g. d. Montréal
FRECHETTE, Renald	Sherbrooke
FRENETTE, Claude	Montréal
GAMACHE, Henri	Québec
GAUDREAULT, Pierre	La Malbaie
GRONDIN, Réal	Rivière-du-Loup
HODES, Melvin	Montréal
LECHTER, Aaron	Montréal
LEGAULT, Raymond	Saint-Jérôme
NORMAND, Robert	Montréal
PAQUIN, Roland	St-Léon de Maskinongé

10 octobre 1960

AUBERT, Julien	Montréal
GOBEIL, Serge	Québec.

10 juin 1961

DESMARAIS, Gérald	a. g. d. Sherbrooke
FONTAINE, Gilles	a. g. d. Weedon
BERTRAND, Gilles	Ste-Lucie de Beaugard
MARIER, Jean	Drummondville
POUSSARD, Gilles	Rivière-du-Loup
GENEST, Guy	Sherbrooke
SIMARD, Michel	St-Wenceslas (Nicolet)
BERGERON, Marc	Sherbrooke
BOURGEOIS, Marc	Montréal
CONSTANTINE, Mortimer	Montréal
COULOMBE, Gilles	Sherbrooke
DESBIENS, Rosaire	Chicoutimi
DUBE, Laurent	St-Paul-de-la-Croix (Rivière-du-Loup)
GOUIN, Georges-Yvon	Sherbrooke
GROLEAU, Claude	East-Broughton
GUAY, Reynald	Lauzon (Lévis)
GUILBAULT, René	Outremont.